



Validité état hypothécaire

Par **Evalaw**, le **16/08/2021** à **18:50**

Bonjour, suite à la première signature d'un compromis de vente concernant un bien immobilier, le notaire a fait une la demande d'un État hypothécaire Fin décembre . Le futur acquéreur n'aya pas eu son prêt, la vente n'a pas abouti. En avril, un second compromis est signé avec signature de l'acte authentique fin juin. Le premier certificat d'hypothèque est-il valable ou a-t-il une date de validité ? Et les informations portées à la connaissance du notaire, par le premier certificat doivent elles être mentionnées dans le second compromis et portées à la connaissance des parties de la 2ème vente ? Bien cordialement. Eva